



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Île, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOZ, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B., par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B., pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensberghe.

GAZETTE DE LIEGE.

EGYPTE.

Alexandrie, le 10 octobre. — Le général français Boyer a quitté le service du pacha d'Égypte, par suite de démêlés avec le ministre de la guerre Mohammed Laz, que le pacha a fait de vains efforts pour applanir. On s'attendait à voir remplacer Boyer par le général Livron, qu'on dit être d'un caractère plus conciliateur.

La nouvelle de l'expédition de lord Cochrane a produit ici beaucoup de sensation. Quelques personnes paraissent en craindre des suites défavorables pour les Anglais en Égypte, mais en général on est rassuré à cet égard, d'après la conduite du gouvernement anglais dans cette affaire et en général envers le pacha. Des navires anglais ont aidé à transporter ses troupes en Morée, et n'ont éprouvé aucun obstacle, des ingénieurs anglais sont à son service, et son bateau à vapeur *London Engineer*, qui a agi ouvertement contre les Grecs, est manœuvré par des sujets anglais; il est dans ce moment mouillé dans le port, avec les armes d'Angleterre peintes sur ses côtés.

ANGLETERRE.

Londres, 10 octobre. — Le duc d'York continue ses promenades accoutumées en voiture.

— Le *Journal d'Aberdeen* du 4 octobre rapporte l'extrait d'une lettre écrite par le capitaine du schooner *Anna* à sa sœur, et datée de Batavia le 24 mai. Elle contient le récit d'un combat dont les détails ne laissent pas que de présenter beaucoup d'intérêt. « Je suis arrivé ici le 20 de Singapour assez bien portant, dit le capitaine, et je dois vous retracer de main le tableau de la plus horrible trahison et des scènes les plus affreuses dont j'aie été témoin. J'espère que la Providence qui m'a protégé, ne permettra pas que je sois une seconde fois témoin d'un pareil événement.

« A Singapour j'avais pris sur mon bâtiment sept Malais, hajis ou prêtres; j'avais aussi trois passagers européens. Les premiers furent assez tranquilles jusqu'à la nuit du 2 mai, la troisième depuis notre départ. Nous étions alors à 25 milles à l'est de Singapour; une brise légère agitait nos voiles. Tout le monde était endormi, excepté moi et deux hommes de l'équipage dont l'un veillait au gouvernail, et l'autre sur le pont. A 9 heures et demie, tandis que j'étais auprès du timon, je vis deux des Malais s'avancer vers moi avec fureur en articulant plusieurs mots javanais. Ayant quelque soupçon de leur dessein j'allai à leur rencontre; alors le chef me porta un coup de krease que je reçus à la main gauche. Je le renversai de la droite, et le second me blessa au même moment d'un coup de poignard à la gauche. Je m'efforçais d'atteindre la cabane, mais je tombai et j'eus une lutte dans la quelle je reçus encore plusieurs blessures; cependant je me débarrassai de mes adversaires, et j'arrivai dans ma chambre poursuivi par eux. Là je saisis un coutelas, et il se passa une scène sanglante trop affreuse à décrire. Un des passagers européens vint à mon secours. Le contre-maître, blessé lui-même à la tête et au dos, accourut aussi avec un autre dans ma chambre; enfin au bout de trois ou quatre minutes, quoique blessés tous plus ou moins, nous restâmes maîtres de la chambre et des armes, le cadavre du chef des Malais gissait devant nous. Nos ennemis commencèrent à nous jeter tout ce qu'ils purent trouver sous leurs mains, brisèrent notre lampe et nous laissèrent dans l'obscurité.

« Au milieu de la confusion, nous fûmes quelque temps à charger nos pistolets, et pour terminer cet horrible récit, quatre des Malais furent tués et les trois autres jetés à la mer, après avoir été pendant deux heures et demie maîtres de la poupe. J'étais presque épuisé par la perte de mon sang, et pendant plusieurs jours je me suis trouvé fort mal. Dieu merci, mes blessures vont très-bien à présent; néanmoins il est douteux que ma main gauche se rétablisse, car les tendons ont été coupés. »

— Une femme qui jouit à Londres d'une certaine célébrité, la fameuse Mary Jones, surnommée *Poll Waterloo*, a comparu la semaine dernière devant le tribunal de police de Malborough Street, comme prévenue de mendicité et de mendicité. D'après la déposition des témoins, on l'avait vue, la veille au soir, dans un état complet d'ivresse, au coin d'Osford-Street. Elle racontait à haute voix ses aventures, depuis le moment où elle était descendue en Espagne, sous les ordres de Wellington, jusqu'à la chute de Napoléon à Waterloo. Pendant tout ce temps elle avait servi en qualité de tambour, dans le régiment des Cômérans (26^e d'infanterie). Elle s'était distinguée dans un grand nombre d'occasions.

A Waterloo, elle avait sauvé la vie à un officier supérieur, qui lui payait, depuis ce tems, une rente viagère d'un shelling par jour. Elle avait aussi obtenu depuis, du duc d'York, une pension de neuf pences par jour. Après avoir fini son histoire, elle avait demandé de l'argent aux assistans. Un constable, après l'avoir inutilement engagée à cesser, l'avait arrêtée. C'était au surplus la huitième fois que son ivrognerie l'amenait devant un bureau de police. Poll a répondu pour sa défense qu'elle demeurait à Bromley; qu'ayant eu occasion de venir à la ville, elle y avait fait rencontre de plusieurs anciens camarades du 26^e, qui l'avaient régalée et l'avaient mise un peu en train. Sir George Garrant lui a demandé sa médaille; elle a répondu qu'elle l'avait laissée chez elle; mais le magistrat a paru croire qu'elle s'en était dé faite. Poll a été acquittée.

FRANCE.

Paris, le 11 octobre. — L'état de Talma s'est amélioré depuis hier.

— M. le lieutenant-général Grouchy est à Lyon depuis quelques jours.

— Avant son départ pour Madrid, madame la marquise de Moastier, femme de notre ambassadeur près la cour d'Espagne, a été décorée du grand-cordon de l'ordre de la reine Marie-Louise, par S. M. le roi d'Espagne.

— Mad. Benoist, femme de M. le directeur des impositions indirectes, vient de succomber à une maladie douloureuse. Cette dame a cultivé les arts avec quelques succès. La célébrité qu'elle a acquise provient moins cependant de son talent pour la peinture que des vers de Demoustiers, qui lui dédia sous le nom d'Emilie les *Lettres sur la Mythologie*.

— Le *Journal de Genève* s'empresse d'annoncer que la maison où est né J. J. Rousseau ne sera pas abattue ainsi que le bruit en avait couru.

— Une lettre d'Alger, en date du 9 septembre, annonce qu'on venait de recevoir la nouvelle, à peu près authentique, que le major Laing et tous ses compagnons de voyage avaient été assassinés dans le désert par une des tribus appelées Twarnies.

Cours de la Bourse du 11 octobre. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1825, 98 fr. 40 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 juin, 66 40 c. Actions de la banque, 2035 00. Emprunt royal d'Esp. 1826, 46 1/8. Emprunt d'Haïti, 655.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

On prétend que le sort des Grecs a enfin touché le cabinet de Londres et celui de Paris. Soit combinaison politique, soit influence de l'opinion, les deux cabinets commencent à sentir qu'il serait temps de mettre un terme au massacre des chrétiens d'Orient et de prévenir la destruction de l'empire turc. Déjà quelques pourparlers ont eu lieu à ce sujet pendant le séjour de M. Canning à Paris. Les dispositions de deux grandes puissances ont, dit-on, été sondées sur ce point. L'Autriche a montré, à ce qu'on ajoute, de l'éloignement, et la Russie de l'indifférence. La première incline pour que l'on respecte entièrement les droits de la légitimité turque; la seconde prétexte ses propres embarras pour ne pas courir la chance d'en rencontrer de nouveaux. Il résulte de là des entraves assez difficiles à surmonter, mais qui pourtant ne rendent point inexécutables des projets où, pour la première fois, les intentions de la diplomatie se trouvent d'accord avec le vœu des peuples. (*Courrier franç.*)

(Voici la lettre de Corfou dont nous avons parlé dans notre n. d'hier. Le *Courrier français* annonce que les nouvelles qu'elle contient sont confirmées par des rapports arrivés à Paris.)

Corfou, le 12 septembre. — Les Turcs qui s'étaient emparés de toute l'Attique, et qui avaient assiégé étroitement Athènes, étaient parvenus avec 15,000 hommes à s'en emparer. Gouras seul, avec 1500 Grecs s'était retiré dans la citadelle et soutenait le siège. Une proclamation énergique du gouvernement avait ranimé le courage, et la garnison avait juré de s'ensevelir sous les monumens de cette antique cité, plutôt que de capituler.

Plusieurs corps grecs, au nombre de 6,500 hommes, venaient de se réunir dans l'île de Salamine. Ils débarquèrent le 18 août à Eleusis, et après avoir traversé le mont Icarie et le golfe Eleusino, ils vinrent camper le 19 à Hermos. Les Turcs prévenus de leur marche, abandonnèrent Athènes et se portèrent contre les Grecs. Ils les rencontrèrent dans la plaine d'Athènes. Le combat s'engagea aussitôt; il dura plus de cinq heures, au bout desquelles les Turcs, après une perte considérable, furent obligés de se retirer à Eleonora. Dans cette affaire, le corps du colonel Fabvier et des

philhellènes français s'est surtout distingué. Ils ont fait prisonnier Giovan Bajaciar, commandant de l'attaque, et ont pris son cheval et son étendant.

Depuis lors Reschid-pacha, battu devant Athènes, paraît avoir continué son mouvement de retraite sur Négrepont, puis sur Caristo, où il s'est enfin jeté avec le pacha de la province, malgré l'animosité qui les divise depuis long-tems, et où le général grec Caraskaki s'étant avancé à la tête de trois mille hommes; les tient étroitement bloqués.

Athènes se trouve de nouveau occupée par les Grecs.

— Le *Courrier anglais* a reçu une lettre particulière de Naples, en date du 23 septembre, dont il publie l'extrait suivant: « Lord Cochrane a été pendant quelque tems à Messine, sous le nom de M. Baring. S. S. part à bord de l'*Hermaphrodite*, navire à voile, et il est très probable que les parages de la Sicile ont été choisis pour le rendez-vous des bâtimens que lord Cochrane attend pour servir la cause des Grecs; mais, d'après toutes les informations, il y a tant de jalousie et de différends parmi les Grecs, qu'on ne saurait compter sur leur coopération. »

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 13 octobre. — M. Vanderfosse, administrateur des accises du royaume, vient d'arriver à Bruxelles: ses bureaux seront établis à l'hôtel du gouvernement.

— Les nouvelles sur l'état sanitaire de Groningue, sont toujours les mêmes. En Frise où la maladie a éclaté en plusieurs endroits on se plaint de l'insuffisance des soins médicaux; la plupart des médecins et pharmaciens sont malades, surtout dans le plat-pays. On y désire l'adoption des mesures prises à Groningue pour y appeler des médecins étrangers.

LIÈGE, LE 14 OCTOBRE.

M. le chevalier de Reinhold, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Pays-Bas, a remis le 19 septembre, au pape Léon XII, ses lettres de rappel, et a présenté en qualité de chargé d'affaires M. Charles Serrays, référendaire au conseil d'état. (On sait que M. le comte de Celles est nommé ambassadeur près la cour de Rome et qu'il est parti pour remplir cette importante mission.) (*Journal de Bruxelles.*)

— D'après un ordre de S. A. le prince Frédéric des Pays-Bas, commissaire-général de la guerre, les gardes-champêtres recevront la somme de 6 florins pour chaque homme qu'ils présenteront pour le service colonial et qui sera accepté. (*Idem.*)

— Ostende n'aura plus désormais à redouter le renouvellement de la catastrophe du 19 septembre dernier: les poudres qui se trouvaient encore dans les magasins de cette ville, viennent d'être transportées dans un village assez loin de son enceinte, à l'écart de toute habitation. On apprend que cette mesure à laquelle applaudissent tous les amis de l'humanité, sera étendue à toutes les places fortes du royaume. (*Courrier des P.-B.*)

— On écrit de Staufen (Brigau), 23 septembre:

« Un crime horrible a été commis la semaine dernière dans nos environs. Un bourgeois marié, au village d'Ehrenstetten, situé à une lieue d'ici, avait, depuis plusieurs années, commerce avec une fille du même endroit. Dans cet intervalle, elle accoucha de deux enfans, dont il ne reconnaissait que le plus jeune pour être de lui; néanmoins il pourvoyait à l'entretien des deux enfans et de leur mère avec une sorte de prodigalité. Celle-ci, soit par suite de remords, soit pour épouser un jeune homme, qu'elle avait antérieurement connu, cessa, il y a quelques mois, tout commerce avec le bourgeois, et évita soigneusement toute occasion de le voir. Il trouva néanmoins moyen de se rapprocher d'elle et de l'engager à se rendre avec lui à Fribourg le lendemain de grand matin.

« Mais en route le scélérat étrangla cette malheureuse fille; il cacha son cadavre à une demi lieue du chemin, dans les broussailles, et retourna tranquillement chez lui. Pendant la nuit suivante, il le transporta à une lieue et demie plus loin dans la forêt, et, après l'avoir dépoillé de ses vêtemens, il le jeta dans une fondrière de 120 pieds de profondeur; après quoi il retourna dans ses foyers avec la dépouille de sa victime. La famille de cette infortunée ayant attendu envain son retour jusque très avant dans la nuit, donna connaissance au magistrat de sa disparition, et lui communiqua ses soupçons contre l'auteur de ce forfait. Celui-ci fut arrêté et livré au bailliage grand ducal de Staufen. Il nia d'abord obstinément le fait. Mais deux jours après comme on lui présenta les habits de la jeune fille, qu'on avait trouvés chez lui, il avoua son crime avec toutes ses circonstances. Il en attend la juste et rigoureuse punition. »

Voici les noms des élèves qui ont obtenu des médailles au concours de l'université de Gand:

- L. P. Mortier, élève de l'université de Gand.
- Félix Minguet, élève de l'université de Liège.
- P. C. Vander Velden, élève de l'université d'Utrecht.
- P. A. Masure, élève de l'université de Liège.
- B. ten Brinck, élève de l'université de Groningue.
- C. S. Morren, élève de l'université de Gand.
- S. W. Elinck-Sterk.
- Hipp. Van de Velde, élève de l'université de Gand.

Ces deux derniers n'ont obtenu qu'une mention honorable.

Académie royale de Dessin. — Mardi prochain, (17 septembre), le public pourra juger des progrès que les élèves de notre académie ont faits dans le courant de l'année scolaire qui vient de s'écouler. On exposera dans une des salles de l'aca-

démie les études et les dessins faits par les élèves dans le dernier concours, et le salon d'exposition restera ouvert pendant huit jours, c'est-à-dire jusques inclus le 24 octobre, depuis 9 heures du matin jusqu'à midi et depuis deux jusqu'à cinq heures de relevée.

Nous devons prévenir les personnes qui désirent aller voir le salon, que l'on y parvient par une entrée pratiquée provisoirement dans le pignon contigu à la loge de l'escalier, en longeant la salle académique et l'amphithéâtre de chirurgie du côté du Quai. *44.*

ÉTATS-GÉNÉRAUX. — SESSION DE 1826 à 1827.

Suite de la liste des membres composant la seconde chambre.

Hollande. — J. Repelaer. F. van Hees. J. J. H. van Wicksvoort Crommelin. G. Fontein Verschuur. C. Duvelaer van de Spiegel. Le baron H. Collot d'Escury van Heinenoord. G. G. Clifford sortans en 1827. D. F. van Alphen. P. S. Dedel. J. C. van de Kastele. L. van Toulon. R. Metelerkamp. G. A. M. van Bommel. J. Corver Hooft. J. B. Donker Curtius sortans en 1828. A. Warin. A. M. van der Goes. D. Hoofd. Jh. Zan. J. H. van Reenen. G. Belaerts van Blokland. G. Clifford. F. van de Poll sortans en 1829.

Zélande. — J. Guil. Hinlopen sortant en 1827. P. J. Boddart sortant en 1828. C. G. Byleveld sortant en 1829.

Namur. — Le baron G. J. A. de Stassart sortant en 1827. J. Fallon sortant en 1828.

Anvers. — A. P. J. de Moor. G. J. M. van Velsen sortans en 1827. C. J. Geelhand della Faille sortant en 1828. H. F. Cogens. W. F. van Genechten sortans en 1829.

Utrecht. — J. M. K. van Utenhoven van Hemsteede sortant en 1827. Le baron W. R. Tuyl van Serooskerken van Coelhorst sortant en 1828. H. M. J. van Asch van Wyck sortant en 1829.

Frise. — A. A. van Boelens sortant en 1827. T. M. Lycklama à Nycholt. D. Fockema sortans en 1828. W. H. van Heemstra. W. H. baron van Syzama sortans en 1829.

Overysseel. — M. van Doorninck. S. J. Sandbergh van Esburg sortans en 1827. H. A. Yssel de Schepper sortant en 1828. A. J. B. van Suchtelen sortant en 1829.

Groningue. — P. Tammo Sypkens sortant en 1827. J. H. Siccama van Slochteren. H. Guichart sortans en 1828. J. Jarges sortant en 1829.

Drenthe. — Le comte S. J. van Heyden tot Reinestein sortant en 1829.

Luxembourg. — J. J. Faber sortant en 1827. F. S. Timant sortant en 1829. J. F. Marechal. F. A. de Prez sortans en 1829.

Greffier. Le baron J. L. G. de Geer.

* On raconte du jeune roi de Bavière diverses anecdotes qui font honneur à son esprit et à la bonté de son âme; en voici deux qui nous ont paru assez piquantes:

Étant dernièrement aux bains de Bruckenaü, le roi vit un étranger qui paraissait fort impatient contre quelqu'un. S. M. s'informa très-politalement de la cause de sa colère. — « C'est, dit celui-ci, qui ne connaissait pas le roi, que je n'ai pas vu de pays où les moindres employés fussent tant les hommes d'importance: il y a une heure qu'un commissaire de police me fait attendre ici pour viser mon passeport. — Veuillez me le visiter un instant, je vous tirerai de peine, je connais le pays, moi. » — Le roi se retira un moment à l'écart, rendit bientôt à l'étranger son passeport visé et disparut. — L'étranger qui croyait avoir eu à faire à quelque autre employé de la police fut bien surpris de lire sur son passeport: *Visé par nous, en l'absence de notre commissaire de police. Signé Louis.* Le roi ne fit point d'autre leçon au commissaire de police de Bruckenaü. Cela qu'il donna cette année à un bailli des environs de Munich était un peu plus sévère.

Ayant appris que ce bailli faisait attendre quelquefois plusieurs heures, dans son anti-chambre, les personnes qui avaient à lui parler; il le manda au palais-royal pour huit heures du matin. A midi le bailli attendait encore en vain le moment d'être introduit; il prit même la liberté de faire rappeler à S. M. qu'elle l'avait mandé pour huit heures. Un chambellan vint dire au bailli que le prince ne pouvait pas encore lui parler; mais qu'il ne devait point s'éloigner et que dans un moment on l'introduirait. Le roi laissa encore le bailli se morfondre pendant plus de deux heures, puis se contenta de lui demander s'il avait trouvé gai d'attendre si long-tems et de lui rappeler le précepte de l'Evangile: *Ne faites pas à autrui ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse.* Le bailli se retira sans mot dire. Il est devenu, dit-on, le plus expéditif des baillis de la Bavière. *Van H.*

Nous lisons dans le *Courrier des Pays-Bas* que le directeur de la *Revue encyclopédique*, parcourt en ce moment les provinces de notre royaume, dans le but spécial de connaître nos établissemens d'instruction publique et de recueillir tous les renseignements que pourront lui fournir les personnes instruites du pays sur l'état scientifique et littéraire du royaume. Le vif intérêt que nous avons toujours pris aux succès et aux perfectionnemens de ce recueil éminemment utile, nous porte à donner à la mission de M. Julien toute la publicité qui dépend de nous, afin d'engager ceux de nos compatriotes qui en ont les moyens, à seconder de tout leur pouvoir les vues du fondateur de cette publication européenne. Tout ce qu'ont laissé à désirer jusqu'à ce jour les correspondances que M. Julien a reçues des Pays-Bas, doit faire désirer à tout Belge tant soit peu attaché à la réputation littéraire de son pays, de voir le directeur de la *Revue* établir chez nous des relations plus suivies. Malgré le mérite connu de quelques-uns des correspondans belges de la *Revue*, soit qu'ils manquent de tems pour en rendre compte ou qu'ils ne soient pas eux-mêmes assez bien informés de ce

qui se publie chez nous, il est certain qu'on ne voit point figurer dans la *Revue* un grand nombre de publications nationales beaucoup plus importantes que celles qu'on y mentionne. Des thèses et des discours académiques peuvent être des productions très estimables, mais on fait parfois chez nous des ouvrages plus intéressants, et il est fâcheux qu'un recueil aussi répandu que la *Revue encyclopédique* n'en fasse presque jamais aucune mention. *H.M.*

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

SIÈGE DE CORINTHE. — Voici d'après un journal de Paris, l'analyse du premier acte de l'opéra de Rossini.

Au premier acte la scène représente le vestibule du palais du sénat. Cléomène, chef des Grecs, Néoclès son ami, Hiéros, gardien des tombeaux, sont environnés d'une foule de guerriers et tiennent conseil. Toute l'armée demande à marcher contre les barbares et jure de vaincre ou de mourir. Les guerriers s'éloignent et Néoclès rappelle à Cléomène qu'il lui a promis la main de sa fille Pamyra; mais elle-même s'avance et déclare qu'elle n'est pas libre et qu'Almanzor a reçu sa foi dans Athènes. Cléomène est courroucé. Néoclès se désespère, lorsque le signal du combat se fait entendre. Tous les guerriers sortent, et bientôt on apprend, en voyant Mahomet, suivi de ses généraux, que le sort a trahi le courage des Grecs. La ville de Corinthe est au pouvoir du sultan. Quelques braves seuls défendent encore la citadelle. Cléomène, lui-même, a été pris les armes à la main; on le traîne devant le sultan. Mahomet menace d'incendier la ville, et de faire massacrer tous les prisonniers.

Ils bravent ta haine (répond Cléomène);
...Ils rejoindront leurs frères expirans;
Leur trépas héroïque est l'effroi des tyrans!

A ce moment terrible, Pamyra accourt demander grâce pour son père; elle reconnaît dans le sultan cet Almanzor qu'elle aime et dont elle est aimée. Elle peut désarmer le vainqueur, en devenant son épouse; mais Cléomène rejette ce honteux traité: il maudit sa fille. On entraîne Pamyra, et Mahomet la conduit dans sa tente.

Au second acte, tout se dispose pour l'hymen de Mahomet. Le farouche vainqueur des Grecs a fait place à l'amant le plus tendre; mais les alarmes de la jeune Grecque deviennent des remords à la vue de Néoclès qu'on amène chargé de fers. Ce guerrier rappelle Pamyra à la vertu. Tandis que Mahomet essaie de la fléchir, la toile du fond se lève et laisse voir la citadelle de Corinthe couverte de femmes et de guerriers armés. Pamyra n'hésite plus. *Jadorais Almanzor, je meurs pour ma patrie*, dit-elle, et rien ne peut plus ébranler sa généreuse résolution. Le sultan, trahi dans son amour, jure de se venger.

Au troisième acte, le spectateur est transporté dans les tombeaux de Corinthe. Néoclès, à la faveur de la nuit et du tumulte des armes, s'échappe avec Pamyra, et la conduit dans cette retraite sacrée, dernier asyle des Corinthiens. Il veut la réconcilier avec son père; mais Cléomène, justement irrité, repousse sa fille, qui implore son pardon.

Pamyra, épouvantée, conjure son père de l'unir à Néoclès. Cléomène laisse fléchir et reçoit leurs sermens. Au moment de quitter l'enceinte des tombeaux, ils y voient arriver Hiéros, suivi d'une troupe de guerriers et de jeunes vierges. Hiéros annonce que les musulmans s'avancent, et qu'il ne reste plus aux Grecs que l'espoir d'un noble trépas. Cléomène le supplie de bénir le drapeau des Grecs. A peine cette cérémonie est-elle terminée, que les Grecs s'élancent au combat. Pamyra, restée sur la scène, implore la clémence céleste en faveur de sa patrie. Vœux impuissans! le feu vient à tromper la valeur des Hellènes; mais, par un héroïque et dernier effort, ils viennent d'incendier Corinthe.

Bientôt, au milieu du carnage, au bruit des temples qui s'écroulent, à travers les flammes qui dévorent la citadelle, paraît Mahomet, qui veut enlever Pamyra; mais celle-ci se dérobe à son sort en se frappant d'un poignard.

Après la première représentation du *Siège de Corinthe*, les musiciens de l'Opéra se sont rendus sous les fenêtres de Rossini, où ils ont exécuté plusieurs morceaux de la partition du *maestro*. MM. Nourrit ont chanté vers improvisés en l'honneur de l'Orphée de Pizaro. Cette petite fête terminée par un joyeux banquet où se trouvaient quelques compositions distinguées. La seconde représentation du *Siège de Corinthe* est interrompue par un accident arrivé à Dérivis. Cet acteur, au moment de descendre de la ville, est tombé dans une trappe et s'est blessé avec le sabre qui tenait à la main. On espère que cette blessure, qui n'est pas très grave, sera promptement guérie.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 13 octobre. — Dette active, 2 112 d'intérêt, 51 06. du synd. 4 112 d'intérêt. Act. soc. comm. 4 112 d'intérêt, 86 374.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 12 octobre. — Dette active, 51 578 08. Différée 1051128. Bill de chance, 17 578. Synd. d'am. 93 à 114. Lods de 86 à 86 114. Act. de la soc. de commerce, 89 112 90.

TAUX DU PAIN DU 13 OCTOBRE.
Seigle. . . cts 15 (au lieu de 14.)
Ménage. . . » 20 172 (au lieu de 20.)
Blanc. . . » 29 172 (au lieu de 28 172)

SPECTACLE. — Dimanche 15 octobre, la première représentation de l'opéra de Robert, chef des brigands, drame en cinq actes; suivi de la première représentation de la reprise de *Jean de Paris*, opéra en cinq actes.

Ensuite la première représentation de la *Forêt de Sénart*, ou la chasse de Henri IV, opéra nouveau en trois actes, musique de MM. Rossini et Weber, orné d'un décor nouveau et de tout son appareil.

Adressez pour l'abonnement au bureau de la direction, rue des Dominicains, chez Romedenne, n. 711.

ERRATUM. Feuille d'hier, 3e page, vers la fin de la 1re colonne, on a imprimé *Alaya* pour *Alvare*, et *Sylvestre* pour *Sylvestre*.

ETAT-CIVIL du 13 oct. — Naissances, 6 garç., 5 filles.

Décès: 1 garçon, 1 fille, 1 femme, savoir:

Marie Barbe Mivion, âgée de 61 ans 2 mois et 10 jours, religieuse hospitalière, rue Pont St. Nicolas, n. 375.

TEMPÉRATURE DU 14 OCTOBRE.

A 9 h. du mat., 10 d. au-dessus 0; à 3 h. après-midi, 14 d. au-dessus.

ANNONCES DE LIBRAIRIE.

OUVRAGES NOUVEAUX en vente chez GUILMARD, libraire, rue Vinave-d'Isle, n. 41.

Introduction à l'étude du droit romain, traduit de l'allemand de Mackeldey, professeur à l'université de Bonn, par Etienne; revue, augmentée, précédée d'un précis encyclopédique, et suivie d'une nouvelle restitution de la loi des douze tables et de l'édit perpétuel, par M. L.-A. Warnkoenig, professeur et bibliothécaire à l'université de Liège, membre de l'institut des Pays-Bas, 1 vol. 8°. Prix 1 florin 42 cents.

Relation détaillée de l'événement malheureux d'Ostende, arrivé le 19 septembre, 1826, in-8°. 10 c.

Essais sur les asphixiés, par Plisson, 1 vol. in-18. 1 florin 66 cents.

Les cinq codes, nouvelle édition, Paris 1827, 1 vol. in-18, 1 florin.

Méthode raisonnée sur l'art d'écrire l'anglaise, par Magnée, calligraphe, cahier oblong, 50 cents.

Satyres de Juvénal, traduites par Dussault, 2 vol. in-8°. 6 florins 62 c.

Burlamaqui droit naturel, 1 vol. in-12, 1 fl. 42 c.

Le même, in-8°. 2 fl. 82 c.

Chabot de l'Allier, successions, 3 vol. in-8°, 7 fl. 9 c.

Nysten, dictionnaire de médecine, 1 vol. in-8°, 3 fl. 78 c.

Richerand, nosographie chirurgicale, 4 vol. in-8°. 13 florins 23 c.

Bichat, anatomie générale, 4 vol. in-8°. 9 fl. 45 c.

Broussais, phlégmiasies, 3 vol. in-8°. 7 fl. 8 c.

Le même libraire vient de recevoir un très grand assortiment d'ouvrages classiques pour les collèges et universités dont le détail serait trop long.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Chez *Parfondry*, derrière l'Hôtel-de-Ville, on vient de recevoir des huîtres très-fraîches. (1042)

Tart, derrière l'Hôtel-de-Ville, recevra ce matin des huîtres anglaises très-fraîches.

J. F. Peret, rue Ste.-Ursule, à la Balance, vient de recevoir des huîtres anglaises de toute 1re qualité, à 1 fl. 89 cents.

CIRAGE ANGLAIS

DE LA MAISON ROBERT WARREN'S DE LONDRES.

Cette composition, avantageusement connue, rend le cuir imperméable et lui conserve toute sa souplesse en lui prêtant en outre un noir très-brillant. — Le seul dépôt dans la province est chez le Sr. *Salkin*, rue du Pont-d'Avroy, n. 569. Il vient d'en recevoir une forte quantité. A PRIX FIXE.

Magasin de draperie, rue pont d'Avroy, n. 552.

Le propriétaire a l'honneur de prévenir le public que son magasin est toujours bien assorti en draps de toutes qualités et couleurs, qu'il vend à des prix très-modérés. Il vient de recevoir des castorines, cuir-laines, croisés, Marengo, gris-belge, mille-fleurs, noir de 22 aunes de largeur fait exprès pour manteaux et soutanes, et coupons pour gilets.

Tous les draps provenant d'une manufacture avantageusement connue; il peut garantir la bonne qualité, de même que la solidité des couleurs.

N. B. Il tient aussi des articles de modes pour les dames, fait chapeaux, cornettes et tout ce qui a rapport aux modistes. (1130)

RUE DU PONT D'ISLE, N. 837.

Mde. Raikem-Lonhienne a reçu d'une des meilleures fabriques de Lyon, un assortiment considérable d'étoffes de soie et rubans unis; gros de Naples, satin, velours et marcelinne en couleurs nouvelles et noir fin.

D'après des arrangements pris, elle a fixé à toutes les étoffes de soie et rubans unis qui composent son magasin, des prix correspondant à ceux de fabrique; ces arrangements seront d'autant plus favorables aux acheteurs, que l'on apportera la plus grande attention à n'avoir que des qualités choisies et des nuances distinguées.

Indépendamment de la soierie, elle tient aussi les mérinos français et de Saxe, circassienne et autres étoffes d'hiver, à des prix avantageux.

La veuve *Ant. Ansiaux*, négociante, rue Vinave-d'Isle, n. 608, a reçu un assortiment complet de mérinos de Saxe et Anglais, de flanelles, couvertures piquées de laine, de coton, pluchées, idem grises pour domestiques; coton de meuble, idem pour robes, mousseline en tous genres, percales, toiles, linge de table damassé et autre; elle a reçu de hasard des robes de barège du prix de 4 florins 72 cents; tient aussi les madras, étoffes nouvelles, telles que corteline, etc., bas de laine et de coton, chaussettes idem, gants boutonnés et élastiques première qualité, eau de Cologne, etc. (1126)

A la nouvelle rue, dit *rue Royale*, place St. Lambert, l'on vient de faire l'ouverture d'un nouveau magasin très bien assorti dans les objets les plus modernes en quincaillerie, coutellerie, parfumerie, bijouterie fausse, tabatières de Brunswick et autres, pipes d'écume de différentes qualités, tuyaux, cannes de jonc, banbouts et rotains, flambeaux plaques et argentés; grands cabarets chinois laqués de toutes grandeurs et couleurs; un très fort assortiment de gants blancs pour militaires et en couleurs pour hommes et femmes, de première fabrique; billes de billard de toutes grosseurs, lanettes pour miopes et conservatifs pour tous les âges, et différents objets, etc. ainsi qu'un joli assortiment de jouets d'enfants, poupées de toutes grandeurs et objets d'étrennes.

On trouvera le même assortiment au *Colporteur*, rue Sainte-Ursule.

Il se trouve aussi un joli quartier à louer, composé de cinq chambres, ayant vue sur la place Saint-Lambert. On peut l'occuper de suite. (1127)

E. de Faveaux continuera à vendre les actions de la loterie de Pittermansdorf jusqu'au 21 de ce mois. (1128)

() La vente aux enchères du superbe Hôtel, situé à Liège, sur la Batte, n° 663, occupé par M^r le gouverneur, fixée au 20 octobre 1826, n'aura lieu que samedi, 12 novembre suivant, à deux heures de relevée en l'étude du notaire *Péque*, à Liège, aux conditions qu'on peut voir chez lui et à Bruxelles, en l'étude du notaire *Catoir*.

Joli quartier garni à louer place St. Lambert, à la *Rose rouge*. (1132)

() A vendre avec beaucoup de facilité pour l'acquéreur, une maison de commerce sise à Liège, derrière la Boucherie, numéro 862, composée de plusieurs pièces avec cour et écurie, ayant une issue dans la rue sur le Mont.

S'adresser au notaire *Boulangier*, qui est dépositaire des titres et des clefs de ladite maison.

On demande une demoiselle pour apprendre le commerce des modes, ainsi que des ouvrières, Pont d'Isle, n. 27. (1129)

A louer plusieurs beaux appartemens garnis, avec remise et écurie ou non, chez *Gysselinck*, fabricant de tabac, occupant présentement la maison de MM. les barons de Thiriart, au pied de la Haute-Sauvinière, n. 40. (1131)

Huile épurée pour quinquet superfine à 31 cents le litron et 26 cents la bouteille, au n° 828, rue Pont-d'Isle. (1102)

On cherche à acheter un billard, s'adresser rue St-Severin, n. 722. (1119)

Bien patrimonial, situé à Buzin, commune de Barveaux-Condroz, canton de Ciney, province de Namur, consistant en maison d'habitation bâtie en pierres et couverte en ardoises, bâtimens d'exploitation, avec un pourpris d'environ 2 bonniers et 30 bonniers de terres labourables et prés, à vendre au plus offrant, en masse et ensuite en détail, en l'étude du notaire *Genoux*, à Heures, le 25 octobre 1826, à 10 heures du matin, à 5 ans de crédit ou au comptant au gré des amateurs. (1111)

Maison à louer faub. Ste-Marguerite, n. 248. (1104)

Chambres ou quartiers garnis ou non garnis à louer, rue Féronstrée, n. 676. (1019)

A louer dès-à-présent ou pour mars prochain, une riche maison de campagne avec jardins entourés de murs, plusieurs bonniers de prairie, située sur la rive de la Meuse, moitié chemin de Liège à Maestricht. S'adresser à Liège, rue Table de Pierres, n. 495. (1071)

Le soussigné ayant obtenu l'autorisation d'enseigner les langues hollandaise, allemande et française, prévient le public qu'il donnera des leçons en ville et chez lui. S'adresser rue du Pont, n. 908. SCHMITZ. (1100)

On cherche une maison ou un appartement indépendant avec une remise et écurie. S'adresser rue Féronstrée, n. 825. (1114)

() VENTE VOLONTAIRE.

Le lundi 23 octobre 1826, dix heures précises du matin, à la maison Moreau, sise au Croupet, sur la chaussée à Fléron, par le ministère et devant Me. Varlet, notaire, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, 1° d'une belle maison et dépendances, avec jardin et trois prairies, contenant 117 perches 704 palmes ou environ; 2° d'une autre maison et prairie contenant 95 perches 907 palmes ou environ, le tout situé en Babois, commune de Soumagne. S'adresser audit notaire résidant à Beine et chez l'ancien notaire M. N. Carlier, rue Hors-Château, n. 446, à Liège, pour connaître les conditions.

Différens capitaux à prêter sur billets et hypothèques. S'adresser à J. B. DUMONCEL, rue Chaffour, n° 544, à Liège.

Location aux enchères.

Jendredi 19 octobre 1826, à dix heures du matin, MM. les marguilliers de la fabrique de l'église succursale de St. Jean-Evangéliste, à Liège, feront exposer en location aux enchères, par le ministère du notaire *Delexhy*, au local de leurs séances, dans les cloîtres de ladite église, une maison, jardin et dépendances, sise au faubourg de Stale, Huy, et vingt-sept pièces de terres labourables et prairie en dix-sept lots, sises sous les communes de Glons, Xhredmael, Pousset, Waremme, Awans, Rosoux, Goë, Rommershoven, Bassenge, Limont, Heure-le-Trixhe, Horion et Othée.

S'adresser audit notaire *Delexhy*, rue St. Séverin, à Liège, pour connaître les conditions de la location. (1050)

sch

Deribeaucourt, rue Neuvice, au Sauveur, achète couronnes, louis légers et toutes monnaies quelconques.

Dépôt de soieries, schals longs et carrés de toutes espèces, et nouveautés de Lyon, à prix fixe de fabrique, chez D. BREVET, fils, négociant, à la *Main d'or*, rue Pont d'Isle. (103)

() Mercredi 15 novembre 1826, à deux heures de relevée, le notaire *Delvaux*, vendra en son étude Place Verte, à Liège, neuf bonniers quinze perches P.-B. de très bonne terre arable, en une seule pièce, traversée par la grande route de Liège à Huy, située dans la belle campagne de Sclessin, commune de Tilleur, tenant vers Meuse au passage d'eau de Seraing dit au Prince, d'un autre côté au grand chemin allant à ce passage d'eau. Cette propriété d'origine patrimoniale convient pour y bâtir une maison de campagne et y faire tout établissement.

On peut traiter à présent de gré-à-gré pour le tout ou pour une partie. S'adresser audit notaire *Delvaux*.

(346) Mardi 17 octobre 1826, et jours suivans, à deux heures précises de relevée, il sera procédé à la maison mortuaire de M^r David cotée 1032, à la golfe, à Liège, à la vente publique de tous les immeubles provenant de la succession du susdit défunt. En numéraire comptant.

() Lundi 23 octobre 1826, à dix heures du matin, en présence de M. Bouhy, juge de paix du canton du sud, en son bureau rue Pied de Bœuf, à Liège, il sera vendu aux enchères, par le ministère du notaire *Delvaux*, délégué par jugement du tribunal civil, séant à Liège, en date du 25 septembre dernier, à la requête de la dame Elisabeth Mispelblom Beyer, veuve de J. J. Tomson, demeurant à Rotterdam, en qualité de tutrice naturelle de Jean Louis Joseph, Jean Joseph et Jeanne Elisabeth Thomson; 2° De Ferdinand Amand Bidlot, élève en droit, demeurant faubourg St. Gilles, à Liège; 3° et de Pierre François Henri Desamoré, serrurier, demeurant audit faubourg. 1° Deux maisons contiguës, situées à Liège, faubourg Saint-Gilles n° 500 et 501 avec un petit jardin; 2° Une autre maison, même situation, n. 502, avec un petit jardin. S'adresser audit notaire *Delvaux*, Place Verte, à Liège.

On désire louer pour le Noël une jolie maison située au centre de la ville ou un grand quartier indépendant. S'adresser au bureau de cette feuille. (1098)

() Vente d'immeubles et de meubles

Jendredi 19 8bre 1826, à neuf heures du matin en la demeure du Sr. Lekeu, aubergiste à la barrière à Chokier, pardevant M. le juge de paix du canton de Hologne aux pierres et par le ministère de M^e. Jacquemotte, notaire à Crisnée en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de Liège, en date du 12 juillet 1826, dûment enregistré, les héritiers de feu Jean Lambert Cuitis et de Marie Jeanne Reine Lesnisse, son épouse, en leur vivant demeurant à Chokier, feront exposer en vente les immeubles ci après désignés, dépendans de la dite succession.

1^{er}. Lot. 1. Une maison très à proximité de l'église de Chokier, tenant d'un côté au grand chemin de Liège à Huy et d'un autre à la V^e Remi.

2. Un jardin contenant 4 perches 359 palmes environ, situé audit Chokier, joignant au ruisseau dit de l'église.

2. Lot. Une maison avec jardin derrière, contenant environ 3 perches 719 palmes, située au dit Chokier sur le grand chemin, en lieu dit à la ruelle dessous les roches.

3. Lot. Une prairie contenant 4 perches 359 palmes située à Chokier en lieu dit sur les Thiers.

4. Lot. Une vigne réduite en terre avec une petite prairie dessous, contenant 6 perches 538 palmes, situés audit Chokier sur les Thiers.

Le dit jour immédiatement après la vente des objets ci dessus et jours suivans, s'il y a lieu, on procédera en la demeure de Jean Lambert Cuitis demeurant à Chokier près de l'église, à la vente du mobilier de la dite succession, consistant en tables, chaises, literies, garde-robes, planches de chêne et d'autres qualités, linges, ustensiles de commerce, cordes de balancier, une vache et autres objets, le tout argent comptant.

S'adresser à M. Henri Ophoven fils, demeurant Mont St-Martin n° 611 ou à M^e Galand, demeurant rue Table de Pierre n. 482 à Liège, pour prendre communication des conditions de la vente.